



Feuillet - 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires      | 39         |
| Titulaires Présents     | 28         |
| Suppléants avec vote    | 0          |
| Pouvoirs                | 4          |
| Nombre de votants       | 32         |
| Date de la convocation  | 22/08/2023 |
| Certifié exécutoire le  | 29/08/2023 |
| Date d'affichage        | 29/08/2023 |
| Envoyé en préfecture le | 12/09/2023 |

*Le vingt-huit août de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX

Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :**

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

**EXCUSES :** BERNARD Sylvain (donne procuration à TERRACOL Danielle), BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, LACHAUD Sylvie, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), TER-HEIDE Laurence.

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**129-2023 Avenant à la convention économique avec la Région**

La région a validé le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation : le SRDEII. Ainsi afin de pouvoir continuer à verser des aides économiques à l'investissement aux entreprises locales, la communauté de communes V2M doit repenser et adapter ses aides selon le nouveau schéma directeur de la région, chef de file en matière de développement économique.

Afin d'avoir le temps d'actualiser cette convention en réalisant notamment un nouveau diagnostic territorial, le bilan des aides versées et la nouvelle politique locale, la région donne la possibilité de passer un avenant à l'actuelle convention en cours pour prolonger sa validité de 6 mois.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

D'autoriser le Président à signer l'avenant 3 de la convention économique avec la région pour prolonger sa validité de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Fait à Treignac le 29/08/2023

Le Président Philippe JENTY

